



## **Leitbild**

### **Gemeng Noumer, 2024-2030**

Charte de ligne de conduite dans le cadre du Pacte Climat 2.0 « Leitbild »

La commune de Nommern participe au pacte climatique 2.0 proposé par le Ministère luxembourgeois de l'Environnement et du Développement durable. Consciente de cet engagement pour une gestion responsable de l'environnement, la commune s'oriente vers des principes directeurs.

#### **Introduction**

La commune de Nommern s'engage en faveur d'un développement durable qui doit donner aux citoyens les moyens pour organiser leur cadre de vie. Elle encourage une utilisation responsable de toutes les ressources locales mais aussi de tous les potentiels disponibles. L'équipe en place s'engage à apporter une contribution continue à cet objectif par des mesures concrètes aux citoyens. Le modèle "Pacte Climat 2.0" constitue la base de l'engagement global de la commune de Nommern dans le domaine de la protection du climat. La commune s'efforce d'être active dans tous les domaines où des mesures peuvent être prises pour protéger le climat et l'environnement à long terme. Développer une résilience face aux défis de l'anthropocène devient une nécessité indispensable. La commune informe et communique régulièrement avec ses citoyennes et citoyens ainsi qu'avec toutes les collectivités, organisations et associations qui y résident sur les objectifs prévus. La planification et la mise en œuvre des différentes mesures doivent se faire en collaboration avec un grand nombre d'acteurs différents à des niveaux de planification.

La participation au processus du European Energy Award sert d'instrument de guidage et de gestion, qui doit orienter les activités de la politique environnementale au sein de la commune. Les processus de discussion préalables au sein du conseil communal et de ses organes consultatifs (Klimateam) sont les démarches préalables.

Pour mettre en œuvre les objectifs, l'équipe du pacte climat envisage de faire des réunions régulières.

Parallèlement, les responsables communaux visent à encourager les acteurs économiques et les groupes cibles de la société civile à les imiter grâce à l'engagement communal, afin de relever ensemble et efficacement les défis du changement climatique.

## **Objectifs à atteindre**

La commune définit des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs pour ces actions suivantes (en parallèle avec le processus de développement de l'European Energy Award). Les objectifs définis se basent sur les directives de la Klima-Agence, elles-mêmes basées sur la mise en œuvre du PNEC (plan national intégré pour l'énergie et le climat) :

- action 1 - Adaptation au changement climatique
- action 2 - Mobilité
- action 3 - Économie circulaire
- action 4 - Suffisance
- action 5 - Gestion des déchets et des ressources
- action 6 - Gestion de l'eau
- action 7 - Communication
- action 8 - Politique d'achat
- action 9 – Qualité de l'air
- action 10 – Indicateurs clés (KPI)

Pour la mise en œuvre des différentes mesures, la participation des habitants ainsi que la coopération intercommunale sont indispensables.

## **Adaptation au climat**

Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus visibles ces dernières années. Les inondations, la sécheresse, les fortes pluies et les tempêtes sont des phénomènes de plus en plus fréquents. Ayant en mémoire les nombreux sinistrés locaux des crues subites de l'été 2016, la commune de Nommern s'engage à définir des objectifs à moyen et long terme, en impliquant les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, etc.) concernés et en tenant compte de la stratégie nationale d'adaptation au climat (écoulement contrôlé de l'eau, zones de refuge, etc.), afin de devenir plus adaptable aux conséquences futures du changement climatique.

Les mesures concrètes sont axées sur la (re)végétalisation des surfaces. Les biotopes existants doivent, si possible, être préservés. En suivant les principes de la régénération naturelle, il convient de créer des forêts mixtes proches de l'état naturel tout en maintenant la production du bois régional. La "Stratégie et plan d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique au Luxembourg" doit servir de fil conducteur.

## **Mobilité**

Pour la mobilité, la commune s'engage pour la mobilité douce sur l'ensemble du territoire communal en collaboration avec les acteurs nationaux. Dans le domaine de la mobilité individuelle, la commune participe à éduquer les élèves pour leurs déplacements logement/école. De plus, la commune promeut une politique zéro émission, qui peut être expliquée par des actions individuelles concrètes :

- Extension du réseau de pistes cyclables communales ;
- Modération du trafic pour réduire les zones dangereuses dans les villages ;
- Développement de zones de type « open space » (zones de rencontre) ;
- Des prestations et activités locales permettent de diminuer la mobilité

## **Economie circulaire**

La commune de Nommern s'engage à ce que les principes de l'économie circulaire soient appliqués dans les domaines suivants :

- Construction, rénovation et exploitation de bâtiments communaux ;
- Gestion des ressources ;
- Critères d'achat pour les achats communaux ;
- Dans les événements communaux, conformément à la norme Green Event (par exemple - éviter les matériaux jetables) ;
- Mise en œuvre des mesures définies dans la charte pour les associations.

La commune utilise le guide la "Stratégie Economie circulaire Luxembourg".

## **Suffisance**

L'utilisation avec modération des ressources (environnement naturel et local) lors des nouvelles acquisitions, de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures communales est un critère prioritaire pour la commune de Nommern. Cela sert d'exemple pour les citoyens.

En outre, la commune s'engage pour une politique d'achat orientée vers les besoins selon le principe de la suffisance pour le futur. Des critères durables doivent être fixés dans un concept de ressources.

## **Gestion des déchets et ressources**

Avec la participation de tous, la commune élabore un concept pour une utilisation efficace des ressources sur son territoire. Le concept doit prendre en compte des thèmes tels que l'économie circulaire.

Un autre objectif de la commune est d'augmenter le taux de recyclage et de réduire ou d'éviter le gaspillage des ressources, en se basant sur le principe de l'économie circulaire. Le taux de recyclage est prévu d'être porté à 65% d'ici 2030. La production de déchets par habitant doit être limitée. La commune travaille en étroite collaboration avec le syndicat SIDEK.

Comme mesure concrète, la commune s'engage à informer, sensibiliser et soutenir les associations locales, les exploitations agricoles, les commerces ainsi que les citoyens dans le domaine de la "gestion durable des ressources".

## **Eau**

L'utilisation efficace et économe de l'eau fait partie également des objectifs de la commune de Nommern. Afin de réduire la consommation d'eau dans les ménages, une sensibilisation ciblée des citoyens doit avoir lieu. La commune vise à cet égard la valeur cible de 110 litres/hab\*.

De son côté, la commune veille à garantir un entretien du réseau de distribution d'eau et à constater et réparer les fuites le plus rapidement et le plus systématiquement possible.

## **Communication**

Une réunion publique ("assise Pacte Climat") sur l'état actuel de la mise en œuvre du Pacte Climat au niveau régional a déjà été organisée. Cette réunion est ouverte à tous les acteurs concernés et a pour but de présenter et de discuter les mesures mises en œuvre ainsi que les mesures actuelles du Pacte Climat, d'identifier de nouvelles mesures et de permettre une participation aussi large que possible des citoyens ainsi que des initiatives et des entreprises intéressées.

L'échevin du climat, l'équipe climat ainsi que les collaborateurs communaux concernés par les thématiques du Pacte Climatique seront impliqués dans l'organisation et l'évaluation des "Assises Pacte Climat".

L'événement sera documenté de manière transparente et les résultats seront communiqués publiquement.

En outre, la communication active et l'implication des citoyens de la commune doivent être intégrées dans le concept de communication de la commune (Reider). L'accent doit être mis sur la nécessité d'agir dans la crise climatique actuelle, tant par la commune que par les citoyens de la commune. Nommern travaille en étroite collaboration avec le Natur-Geopark Mëllerdall & la Klima Agence.

## **Stratégie d'achat**

L'administration communale s'engage, dans le cadre de ses achats, à prendre en compte les facteurs énergétiques et climatiques ainsi que les critères de l'économie circulaire. Avant de procéder à un achat, la commune examine s'il est éventuellement judicieux de recourir à la location plutôt qu'à l'achat.

Les équipements et les fournitures de bureau sont sélectionnés selon les critères de l'économie circulaire.

Pour l'achat de denrées alimentaires, il convient de privilégier le commerce équitable, la production locale et la qualité biologique. En outre, il faut veiller à réduire au maximum le gaspillage alimentaire.

### Qualité de l'air

Même si les tests antérieurs présentaient de bons résultats, l'administration communale essayer de contrôler périodiquement la qualité de l'air sur son territoire.

### Indicateurs clés

L'administration communale s'engage à mettre à jour les indicateurs clés (KPI) une fois par an. Elle s'engage à les communiquer et les publier auprès des citoyens et en interne.

Les indicateurs clés indiqués ci-dessous sont prévus dans le cadre du Pacte Climat 2.0. L'administration communale de Nommern s'engage à atteindre les objectifs en fonction du budget disponible et des contraintes temporelles en soulignant que la faisabilité de certains objectifs s'avère plus difficile que d'autres.

KPI – 3.3.1	Consommation eau sur le territoire / habitant*jour 3.3.1 Approvisionnement en eau
	110 l par habitant par jour
KPI – 2.2.1	Consommation chaleur renouvelable/consommation chaleur totale 2.2.1 Energies renouvelables chaleur
	31%
KPI – 2.2.3	Efficacité énergétique pour la chaleur 2.2.3 Efficacité énergétique pour la chaleur
	31%
KPI – 2.2.4	Consommation électrique totale/surface de référence énergétique 2.2.4 Efficacité énergétique pour l'électricité
	5%
KPI – 3.2.1	Puissance installée photovoltaïque/potentiel 3.2.1 Production électricité
	25%
KPI – 4.1.2	Part électrique du parc de véhicules communal 4.1.2 Véhicules communaux
	49%

KPI – 5.2.2	Evaluation de la réalisation du Pacte Climat 5.2.2 Suivi des résultats et planification annuelle
	65%
KPI – 6.5.1	Nombre de conseils en énergie/ 1000 hab.*an 6.5.1 Service de conseil en énergie, mobilité, écologie, climat, ressources, bruit
	10 conseils par 1000 habitants

Nommern, le 5 décembre 2024

Le Collège des bourgmestre et échevins:

Mme la Bourgmestre, Sophie DIDERRICH



L'Echevine, Mme Ariane TOEPFER



L'Echevin, M. Nicolas DECKER



Vu et approuvé par le conseil communal en sa séance du

16 DEC. 2024

